



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 587-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 587 ÉDICTIONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, M. Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier, qu'à sa séance ordinaire du 4 février 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le *Règlement n° 587-1 modifiant le Règlement n° 587 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 5^e jour du mois de février 2026.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier